

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11 février 1983.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 33 du 17 août 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : *ETABLISSEMENTS A. FOUINETEAU SA.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Gilberte Fouinetau.

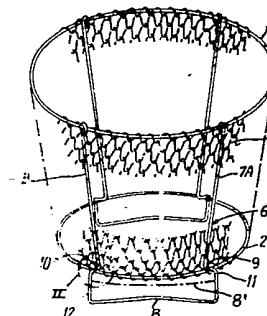
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Boettcher.

⑤4 Panier métallique pliable à moyens de raidissement à l'état déplié.

⑤7 Panier métallique pliable à moyens de raidissement à l'état déplié.

Chaque moyen de raidissement 6 est un étrier à deux branches latérales 7A, 7B qui sont articulées autour d'un cercle supérieur 1 par leur extrémité libre et qui présentent au niveau d'un cercle inférieur de fond 2 entre deux plis 9, 11 à 90° une longueur 10 sur laquelle est appliqué le cercle inférieur 2 pour le raidissement de la paroi latérale 4 en treillis à mailles, ce qui permet de faire tenir debout ce panier.



L'invention a pour objet un panier métallique comprenant une armature en fil rigide et un treillis à mailles en fils métalliques ondulés et entrelacés, susceptible d'être plié par affaissement sur lui-même et d'être
5 déplié et rendu rigide grâce à des moyens de raidissement.

On connaît déjà des paniers métalliques à moyens de raidissement ; on peut en trouver une description dans les brevets FR 1 347 517, 1 408 268. Les moyens de raidissement qui font l'objet de ces derniers comprennent
10 dans tous les cas, pour constituer un raidisseur, au moins une paire de leviers ou de branches qui sont articulées chacune respectivement à une armature supérieure et à une armature inférieure et qui sont elles-mêmes articulées ensemble ou susceptibles d'être accrochées ensemble
15 sensiblement à mi-distance entre ces deux armatures supérieure et inférieure.

L'invention a pour but principal d'apporter un panier métallique pliable à moyens de raidissement plus simples et plus économiques que les moyens connus jusqu'à
20 présent.

Un but secondaire de l'invention est de parvenir à un moyen tel que spécifié ci-dessus dans lequel les moyens de raidissement simplifiés peuvent servir aussi de pieds surélevant le fond du panier déplié au-dessus de la
25 surface sur laquelle ce panier est posé.

Dans un panier métallique pliable ayant une armature en fil rigide comprenant au moins un cercle supérieur définissant l'ouverture supérieure du panier, un cercle inférieur constituant la périphérie du fond du panier, un
30 treillis à mailles en fils métalliques ondulés et entrelacés constituant la paroi latérale entre le cercle supérieur et le cercle inférieur et remplissant le cercle inférieur, ces deux cercles passant à travers des mailles du treillis, muni de deux moyens de raidissement, selon l'invention chaque
35 moyen de raidissement est constitué par un étrier composé de deux branches latérales et d'une branche centrale.

Les branches latérales sont articulées chacune par son extrémité libre autour du cercle supérieur et elles s'étendent sur une longueur égale à la hauteur du panier déplié pour passer chacune à travers une maille du treillis qui contient aussi le cercle inférieur, ensuite elles présentent chacune un premier pli sensiblement à 90° dans le plan qui les contient dans un sens opposé à leur situation par rapport à la paroi latérale, puis elles présentent à une distance suffisante un second pli sensiblement à 90° pour reprendre leur direction initiale après quoi elles se raccordent à la branche centrale qui les réunit.

De préférence, il est prévu entre le second pli à 90° et la branche centrale une longueur supplémentaire qui correspond à la hauteur désirée de surélévation du panier déplié au-dessus de la surface sur laquelle il est posé.

De préférence encore, les deux moyens de raidissement sont diamétralement opposés, la branche centrale de l'un des étriers est de longueur inférieure à celle de la branche centrale du second étrier qui lui est opposé de sorte que le premier de ces étriers peut être introduit dans le second étrier.

On donnera maintenant, sans intention limitative et sans exclure aucune variante une description d'un exemple de réalisation. On se reportera au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue en perspective de dessus d'un panier déplié conforme à l'invention ,
- la figure 2 est une vue agrandie d'un détail entouré d'un cercle II sur la figure 1,
- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2 montrant une variante du détail de cette dernière ,
- la figure 4 est une vue de dessous du même panier à l'état plié.

Le panier représenté ici est d'un type courant qui est en plus muni de moyens de raidissement conformes à l'invention ; ces moyens sont utilisables sur des paniers d'autres types (sans anse, avec anse, avec collerette rabat-

table le transformant en panier à salade, etc...). L'ad-
jonction de tous accessoires divers est sans influence sur
la portée de l'invention tant que le panier considéré
comprend un cercle supérieur 1 en gros fil, définissant
5 l'ouverture supérieure du panier, un cercle inférieur 2 en
gros fil constituant la périphérie du fond du panier, un
treillis 3 à mailles en fils fins, ondulés et entrelacés
constituant la paroi latérale 4 du panier entre le cercle
supérieur 1 et le cercle inférieur 2, constituant aussi le
10 fond 5 du panier à l'intérieur du cercle inférieur 2.

Les cercles supérieur 1 et inférieur 2 passent
dans des mailles du treillis 3. Un tel panier peut être
complètement affaissé sur lui-même et mis à plat avec les
deux cercles 1, 2 se trouvant pratiquement dans un même plan.
15 Pour faire tenir debout à l'état déplié un tel panier, il
faut raidir sa paroi latérale.

Selon l'invention, le panier est pourvu au
moins de deux moyens de raidissement, désignés par la
référence générale 6. Chaque moyen de raidissement 6 est
20 constitué par un étrier ayant deux branches latérales 7A,
7B et une branche centrale 8.

Chaque branche latérale 7A, 7B est articulée
par son extrémité libre autour du cercle supérieur 1 ;
ensuite elle s'étend sur une longueur égale à la hauteur
25 du panier déplié, constituée en pratique par la distance
qui sépare les deux cercles 1, 2. En arrivant au cercle
inférieur 2, chaque branche latérale 7A, 7B est pliée à 90°
environ une première fois par un premier pli 9, dans le
plan qui contient les deux branches, puis après une longueur
30 suffisante 10, de 1 cm environ, elle est pliée une seconde
fois à 90° environ par un second pli 11 pour reprendre sa
direction initiale, toujours dans le même plan.

Après le second pli 11, les deux branches 7A,
7B pourraient être réunies aussitôt par la branche centrale
35 8' indiquée en trait mixte sur la figure 1. Il est avanta-
geux de prolonger chaque branche latérale 7A, 7B après le
second pli 11, sur une longueur supplémentaire 12 qui

correspond à la hauteur à laquelle on désire surélever le fond 5 au-dessus de la surface sur laquelle on pose le panier déplié.

Dans l'exemple illustré par les figures 1 et 5 2, comme on le voit sur la figure 2, les branches 7A, 7B s'étendent entre les cercles 1 et 2 à l'intérieur du panier, plus exactement à l'intérieur de la paroi latérale 4. Chacune des branches traverse une maille 13 qui contient aussi le cercle inférieur 2. Dans ce cas, le premier pli 9 10 est dirigé vers l'extérieur pour faire apparaître la longueur 10 entre les deux plis 9, 11. Pour raidir la paroi latérale 4, on fait coulisser chaque maille 13 le long de la branche qu'elle contient puis on place chaque longueur 10 sur le cercle inférieur 2 ; ainsi chaque branche 7A, 7B prend appui 15 sur le cercle inférieur 2 pour soulever le cercle supérieur 1 et tenir tendu le treillis qui constitue la paroi latérale 4. Le panier déplié et raidi de cette façon tient debout sur les branches centrales 8 des étriers, surélevé de la longueur 12.

20 La figure 3 montre une disposition relative qui est l'inverse de celle de la figure 2. Chaque branche 7A, 7B s'étend en dehors du treillis et en dehors de la paroi latérale 4, entre les cercles 1 et 2. Le premier pli 9 à 90° est alors réalisé vers l'intérieur.

25 Autrement dit, d'une façon plus générale, le premier pli 9 est réalisé dans un sens opposé à la situation de la branche par rapport à la paroi latérale. Quand la branche est à l'intérieur de la paroi latérale, le premier pli est fait vers l'extérieur (figure 2) et inversement 30 (figure 3).

La longueur 10 entre les deux plis 9, 11 est suffisante quand elle permet d'y faire s'appuyer commodément le cercle inférieur 2. Une longueur de 1 cm convient ; elle pourrait être plus importante, sans apporter d'avantage 35 supplémentaire.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les deux moyens de raidissement 6 sont diamétralement opposés et, dans l'un des étriers, la branche centrale 8' a

une longueur supérieure à celle de la branche centrale 8" de l'étrier opposé (figure 4). Quand on veut plier le panier, on fait passer le cercle inférieur 2 au-delà du premier pli 9 (vers l'intérieur pour la figure 2 ou vers l'extérieur pour la figure 3) puis on rapproche le cercle inférieur 2 du cercle supérieur 1, ou inversement, en faisant glisser les mailles 13 le long des branches latérales 7A, 7B. Ensuite, on fait pivoter ces branches pour les rabattre sur le panier plié en faisant passer la branche centrale plus courte 8" dans l'étrier opposé, comme on le voit sur la figure 4.

Dans l'exemple préféré décrit plus haut, on a précisé que les premiers plis 9 des branches se font vers l'extérieur ou vers l'intérieur mais dans le plan de ces branches. Cette disposition est avantageuse parce qu'elle donne l'encombrement minimum lorsque les étriers sont rabattus comme on le voit sur la figure 4. On peut néanmoins réaliser les moyens de raidissement selon l'invention en exécutant le premier pli 9 en dehors du plan des branches 7A, 7B, selon une grande diversité d'orientations, si l'on admet un encombrement plus important en épaisseur à l'état replié. L'invention n'est donc pas limitée à la réalisation des plis dans le plan des branches 7A, 7B.

REVENDEICATIONS

1. Panier métallique pliable à armature en fil rigide ayant au moins un cercle supérieur (1), un cercle inférieur (2), un treillis à mailles en fils métalliques ondulés et entrelacés constituant la paroi latérale (4) entre le cercle supérieur (1) et le cercle inférieur (2), ce dernier cercle inférieur (2) passant à travers les mailles (13) du treillis, muni de deux moyens de raidissement (6) au moins, caractérisé en ce que chaque moyen de raidissement est constitué par un étrier ayant deux branches latérales (7A, 7B) qui sont articulées chacune par son extrémité libre autour du cercle supérieur (1) et qui s'étendent sur une longueur égale à la hauteur du panier déplié en passant chacune à travers une maille (13) contenant le cercle inférieur (2) pour présenter un premier pli (9) à 90° environ, dans un sens opposé à la situation desdites branches par rapport à la paroi latérale (4), puis après une longueur (10) un deuxième pli (11) leur redonnant leur direction initiale, après quoi elles se raccordent à la branche centrale (8) de l'étrier.

2. Panier selon la revendication 1 caractérisé en ce que les branches latérales (7A, 7B) s'étendent à l'intérieur de la paroi latérale (4) et les premiers plis (9) sont dirigés vers l'extérieur.

3. Panier selon la revendication 1 caractérisé en ce que, après le second pli (11) chaque branche latérale est prolongée avant la branche centrale (8) d'une longueur supplémentaire (12) qui correspond à la surélévation que l'on veut donner au panier au-dessus de la surface sur laquelle il sera posé à l'état déplié et raidi.

4. Panier selon la revendication 1 caractérisé en ce que deux étriers sont diamétralement opposés et la branche centrale (8') de l'un est plus courte que la branche centrale (8'') de l'autre étrier.

5. Panier selon l'une quelconque des revendications 1, 2 caractérisé en ce que le premier pli (9) de chaque branche (7A, 7B) est fait dans le plan contenant ces deux branches (7A, 7B).

Fig:1

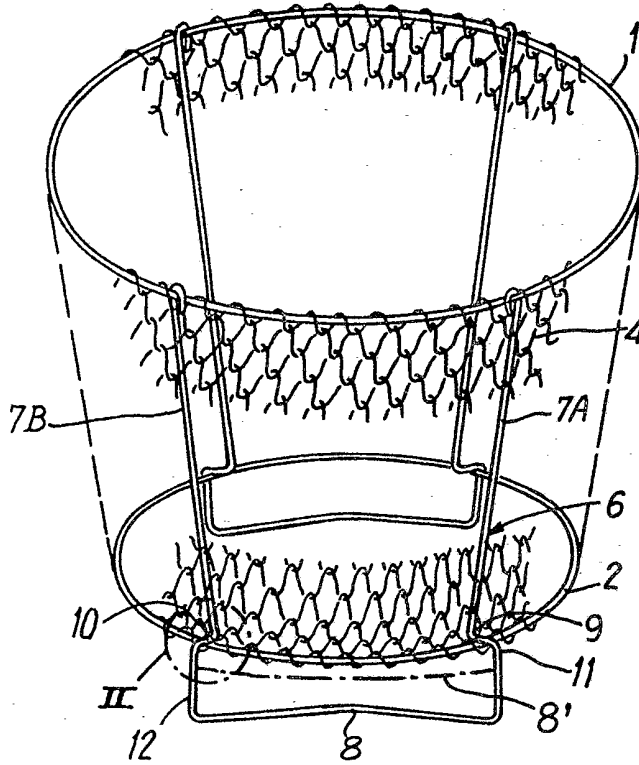


Fig:2

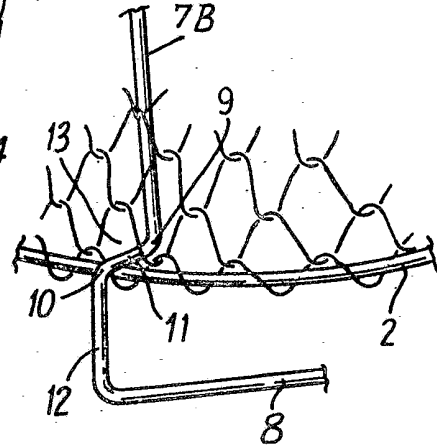


Fig:3

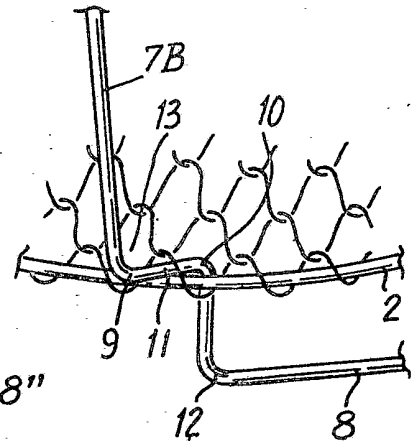


Fig:4

